

REPUBLICQUE FRANCAISE Commune BOURBONNE LES BAINS DEL-2023- 7

DEPARTEMENT
Haute-Marne**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Affectation du Résultat du
Compte Administratif au titre de
l'année 2022 du Budget
Principal de la Commune de
Bourbonne les Bains**

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2023

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée, de se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Principal, et de l'affecter de la manière suivante :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	408 914.28 €
Résultats antérieurs reportés	525 305.95 €
Résultat à reporter	934 220.23 €
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	904 666.91 €
REPORT EN INVESTISSEMENT R 001	
	904 666.91 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	
	512 450.44 €
AFFECTATION EN RÉSERVES R1068 EN INVESTISSEMENT	
	421 769.79 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 052-215200403-20230404-DEL2023_7-DE

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains comme présentée.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,

Monsieur André NOIROT